

> la lettre des résidents de meurthe & moselle HABITAT

## Pour bien comprendre la régularisation des charges locatives

Voici une information détaillée de votre relevé individuel des charges locatives de l'année civile écoulée. Pour toute explication complémentaire, vous pouvez contacter meurthe & moselle HABITAT aux numéros de téléphones suivants : 03 83 17 55 78, 03 83 17 55 79 ou 03 83 17 55 82.

Vous pouvez aussi consulter durant un mois les pièces justificatives concernant le montant de vos charges en prenant rendez-vous auprès de votre agence de proximité.

Vos jours de présence dans le logement en 2010. Le montant de vos charges sera calculé au prorata du temps occupé.

Correspond aux relevés de vos consommations individuelles d'eau.

Postes des dépenses pour votre logement et immeuble.

Dépenses de personnels et de produits d'entretien et prestations de l'entreprise de nettoyage.

Dépenses totales de l'immeuble.

Base de calcul exprimée en m<sup>2</sup> ou m<sup>3</sup> ou nombre d'équipements pour l'ensemble de l'immeuble.

Période et lieu pour consulter les justificatifs, si vous le désirez.

Formules de calcul permettant de déterminer vos dépenses.

Temps de présence : 365

### Comment lire votre relevé individuel ?

Le

RELEVÉ INDIVIDUEL DE REGULARISATION 2010  
Période de régularisation du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010  
(Calculée au prorata du temps de présence)

Fluide	Compteur	Ancien Relevé	Nouveau Relevé	Consommation	Fluide	Consommation	Prix	Coût	Provisions	Solde
Eau chaude	CDEC6176	245,00	296,00	51,00	Eau chaude	61,00	10,60	646,60	225,88	420,72
Eau chaude	CDEC6177	334,00	334,00	10,00	Eau froide	20,00	5,56	111,20	517,20	-406,00
Eau froide	CDEF6179	107,00	127,00	20,00					Total 1	14,72

Une régularisation concerne toujours l'année civile écoulée.

Différence entre les provisions versées et votre part de dépenses.

Surface corrigée utile, habitable ou nombre d'équipements correspondant à votre logement. Base de calcul pour déterminer vos dépenses par poste de charges.

Désignation de la charge	Dépense à répartir ou prix unitaire (colonne A)	Base de répartition de l'immeuble (colonne B)	Base de répartition du logement (colonne C)	Votre part de dépenses	Provisions	Solde
Chauffage collectif	4 047,75	3 802,00	53,00	56,43	416,64	-360,21
Curage égouts		0,00	0,00	0,00	2,52	-2,52
Divers	360,21	7 469,00	104,00	5,02	7,80	-2,78
Eau froide collective	31 162,11	7 469,00	104,00	433,91	63,96	369,95
Electricité commune	8 215,02	7 469,00	104,00	114,39	41,16	73,23
Entretien parties communes	3 845,17	7 469,00	104,00	53,54	10,08	43,46
Entretien ascenseur	3 055,04	6 588,00	104,00	48,23	39,96	8,27
Entretien supprimeur		0,00	0,00	0,00	0,02	-0,02
Loc. compteur ECH		0,00	0,00	0,00	0,01	-0,01
Loc. compteur ind EF		0,00	0,00	0,00	29,16	-29,16
Personnel entretien		0,00	0,00	0,00	219,84	-219,84
Produit entretien		0,00	0,00	0,00	4,08	-4,08
Ramonage	232,49	64,00	1,00	3,63	0,02	3,61
T.E.O.M		0,00	0,00	0,00	122,04	-122,04
				Total 2		-242,14

Différence entre les provisions versées et votre part de dépenses.

Différence en euros entre le total des colonnes dépenses et provisions.

Dépenses de votre logement.

Somme déduite sur une prochaine échéance (Total 1 + Total 2) 227,42

Pour valoir notification conformément à la législation et à la réglementation en vigueur

Cette somme apparaîtra sur l'avis d'échéance du mois d'avril

Cette somme ne sera pas prélevée automatiquement sans autorisation de votre part.

Consultation des factures du 31/03/2011 au 29/04/2011 et de 9h00 à 12h00 - 14h00 à 16h00 (sur rendez-vous)

Secteur PONT A MOUSSON BAT LANNES ZAC DU BREUIL AVENUE EDMOND MICHELET 54700 PONT A MOUSSON

CALCUL DE VOTRE PART DE DEPENSE = (Colonne A / Colonne B) \* Colonne C \* Temps de présence  
365 jours

CALCUL DE VOTRE PART DE DEPENSE = (Colonne A / Colonne B) \* Colonne C \* Temps de présence chauffé  
CHAUFFAGE = 243 jours

■ votre part de dépenses  
■ provisions versées  
■ somme due ou à vous restituer

Pour consulter les pièces justificatives, vous pouvez prendre contact ou rendez-vous auprès de votre agence

JARVILLE-TOMBLAINE 2, rue Jean-Philippe Rameau Jarville 03 83 58 45 85  
LAXOU-MAXEVILLE 1, rue du Madon Maxéville 03 83 95 84 84  
VANDŒUVRE 1, allée Marken Vandœuvre 03 83 58 49 50  
PONT A MOUSSON résidence Lannes Le Breuil avenue Edmond Michelet 03 83 80 44 70  
BRIEY 15 bis, rue de Lorraine 03 82 20 39 00  
LONGWY résidence Turenne 6, rue Molière 03 82 25 92 00  
CHAMPIGNEULLES - bassin de POMPEY 03 83 38 00 38  
résidence Montcalm 1, rue de Brest Champigneulles

lettre d'informations des résidents de meurthe & moselle HABITAT

Directeur de la publication : Jean-Paul CRUCIANI, directeur général.  
Responsable de la rédaction : Fabrice GARLAND.  
Illustrations : meurthe & moselle HABITAT.  
Impression : Imprimerie Vagner.  
Tirage : 15 000 exemplaires.  
ISSN 1772-9122. Dépôt légal n°1593 meurthe & moselle HABITAT  
33, boulevard de la Mothe BP 80 610 54010 Nancy cedex - 03 83 17 55 55